

VILLE  
DE  
**COURNON-D'AUVERGNE**

**PUY-DE-DÔME**  
**B.P. 158**

Code Postal : 63804  
Tél. 04 73 69 90 00  
Fax 04 73 69 34 05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT-SEPT JUIN à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'AUVERGNE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire.

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2019*

**PRÉSENTS /**

Mr Bertrand PASCIUTO, Maire.

Mme Monique **POUILLE** ; Mr François **RAGE** ; Mr Olivier **ARNAL** ; Mme Myriam **SELL-DELMASURE** ; Mr Bernard **BARRASSON** ; Mme Claire **JOYEUX** ; Mme Fabienne **LOISEAU** ; Mr Marc **BOYER**, Adjoint au Maire.

Mme Michèle **NOEL** ; Mme Irène **CHANDEZON** ; Mr Yves **CIOLI** ; Mr Jean-Marie **DELPLANQUE** ; Mme Evelyne **BRUN** ; Mr Alain **CATHERINE** ; Mme Encarnacion **GRIESSHABER** ; Mr Bruno **BOURNEL** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Céline **LACQUIT** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Christiane **ROUGIER** ; Mr Henri **JAVION** ; Mme Claudine **ALGARIN** ; Mme Danielle **GAILLARD** ; Mr Michel **RENAUD** ; Mr Joël **SUGERE-GOUTTEQUILLET**, Conseillers Municipaux.

**PROCURATIONS /**

Mr Philippe **MAITRIAS** Adjoint au Maire (*à Mme Monique POUILLE*) ;

Mr Daniel **VOGT** Conseiller Municipal (*à Mr Bertrand PASCIUTO*) ;

Mr Michel **GEORGES** Conseiller Municipal (*à Mr Marc BOYER*) ;

Mr Romain **REBELLO** Conseiller Municipal (*à Mme Mina PERRIN*) ;

Mme Marie-Odile **BAUER** Conseillère Municipale (*à Mr Joël SUGERE*).

**ABSENTS /** Mme Josette **PLANCHE** ; Mr Laurent **DIAS**, Conseillers Municipaux.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Mina PERRIN.

*Madame Fabienne LOISEAU arrive avant le vote du rapport n° 1 et quitte la séance au moment des décisions du Maire inscrites en informations municipales.*

*Monsieur François RAGE arrive avant le vote du rapport n° 1.*

*Monsieur Alain CATHERINE quitte la séance avant le vote du rapport n° 17 et donne procuration à Mme Claire JOYEUX.*

## **Objet / VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN DE LA VILLE DE COURNON-D'AUVERGNE À « L'APPEL DES COQUELICOTS »**

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUIATO, Maire*

Le rapporteur présente à ses collègues un vœu présenté par les élus de la Majorité municipale, relatif au soutien de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE à « l'appel des coquelicots ». Il en donne lecture :

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « *Nous voulons des coquelicots* », présidée par Monsieur Fabrice NICOLINO, journaliste à *Charlie Hebdo*. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides.

Plus de 500 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales.

A COURNON-D'AUVERGNE, la Municipalité n'a pas attendu cette réglementation pour faire en sorte que les pesticides n'aient plus droit de cité dans la commune. En effet, l'arrêt de l'usage des pesticides par les services de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE date de 2010, ce qui a valu à la commune d'être labellisée « Terre saine » par le Ministère de l'Environnement en 2017.

Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour les administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits, mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études, non financées par les lobbies, concluent aux mêmes résultats : ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc.

Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards.

Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un « effondrement catastrophique des écosystèmes naturels ».

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à « l'Appel des coquelicots ».

Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montrent, chaque semaine, que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

### **Considérant que :**

- Les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité. Les pesticides de synthèse ne doivent plus avoir leur place dans nos campagnes comme dans nos villes.
- La Ville de COURNON-D'AUVERGNE a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides dans tous ses espaces publics.
- Les professionnels ayant subi les nuisances de ces produits chimiques doivent obtenir réparation auprès des industries.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal de la Ville de CURNON-D'AUVERGNE :**

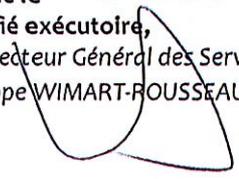
- **Soutient** « l'Appel des coquelicots », demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse ;
- **Demande** au Gouvernement et au Parlement Français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 03 juillet 2019

Le Maire  
Bertrand FASCIUTO



Affiché le - 5 JUIL. 2019  
Certifié exécutoire,  
Le Directeur Général des Services  
Philippe WIMART-ROUSSEAU



REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
/ 4 JUIL. 2019  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ